

Objet

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60 ESG – position vendeur

Initiateur du produit : Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse de Montréal » ou la « MX »)

Site internet : https://www.m-x.ca/accueil_fr.php

Téléphone : +1 514 871-2424 pour de plus amples informations

Autorité compétente responsable du contrôle de l'initiateur du produit à l'égard du présent document : ne s'applique pas (l'initiateur du produit n'est pas réglementé dans l'Espace économique européen [l'« EEE »]).

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type

Ce produit est un contrat à terme négocié en bourse, régi par la législation du Canada. Il est coté et négocié sur la plateforme de négociation de la Bourse de Montréal par l'intermédiaire de son registre central des ordres à cours limité (le « RCOCL »). Une fois qu'une opération est exécutée, elle fait l'objet d'une novation auprès de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »), qui agit en tant qu'émetteur, chambre de compensation et garant de tous les produits dérivés négociés à la Bourse de Montréal.

Objectifs

L'objectif du produit est soit de couvrir une position dans votre portefeuille d'actions, soit de générer un rendement en fonction de vos prévisions quant à l'évolution des cours boursiers dans l'avenir. Le produit y répond en vous permettant de fixer le prix d'un indice boursier composé d'un panier d'actions que vous vendrez (sous réserve du règlement en espèces tel que décrit ci-après) à une date spécifiée dans le futur.

Pour chaque contrat à terme que vous détenez, à la date d'échéance, vous aurez le droit de vendre l'indice boursier S&P/TSX désigné, composé d'un panier d'actions (l'« actif sous-jacent »), au prix du contrat à terme, multiplié par un facteur correspondant au multiplicateur de l'indice spécifié dans les caractéristiques du contrat à terme sur l'indice S&P/TSX désigné. À la date d'échéance, le contrat est réglé en espèces, ce qui signifie que vous ne vendez pas réellement l'actif sous-jacent, mais plutôt que, dans l'éventualité où le prix de règlement final est inférieur au prix du contrat à terme, vous recevrez la différence entre les deux, multipliée par un facteur correspondant au multiplicateur de l'indice spécifié dans le contrat à terme sur l'indice S&P/TSX désigné. En revanche, si le prix de règlement final est supérieur au prix du contrat à terme, vous serez obligé de payer la différence, multipliée en conséquence, ou si le prix de règlement final est égal au prix du contrat à terme, aucun paiement ne sera dû par l'une ou l'autre des parties. Exprimé sous la forme d'une formule, le montant du paiement est égal à : [(Prix du contrat à terme - Prix de règlement final) × Multiplicateur de l'indice du contrat à terme sur l'indice S&P/TSX désigné].

Dans certaines circonstances extraordinaires, comme celles qui résultent en un mauvais fonctionnement du marché, l'initiateur du produit peut mettre fin au produit ou apporter des modifications aux modalités du produit.

« **Date d'échéance** » : le troisième vendredi du mois d'échéance, tel qu'il est indiqué dans le contrat à terme (ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable précédent).

« **Prix de règlement final** » : le niveau d'ouverture officiel de l'actif sous-jacent (l'indice boursier international S&P/MX désigné), tel qu'il est publié par Standard and Poor's à 9 h (heure de l'Est) à la date d'échéance.

« **Prix du contrat à terme** » : le prix du contrat à terme au moment où vous prenez une position sur le produit.

Exigences de compensation et de marge

Le produit sera compensé par la CDCC. Veuillez noter qu'aucun investisseur de détail n'a accès à la CDCC.

Il se peut que vous deviez déposer une garantie auprès de votre courtier (ou de tout autre intermédiaire) par l'entremise duquel vous achetez ce produit. Votre courtier (ou tout autre intermédiaire) peut être un membre compensateur de la CDCC ou peut détenir le produit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un membre compensateur de la CDCC. Le membre compensateur sera tenu de déposer une garantie (un dépôt de marge initiale) auprès de la CDCC et cette marge peut varier à la hausse ou à la baisse sur une base journalière en fonction de la fluctuation de la valeur à la cote du produit (marge de variation). Différents types de garanties peuvent être déposés pour satisfaire aux exigences de marge, y compris les espèces, les titres d'État ou des instruments financiers similaires très liquides.

Le membre compensateur ou votre courtier (ou tout autre intermédiaire) peut vous demander de déposer une marge d'un montant et d'une nature similaires.

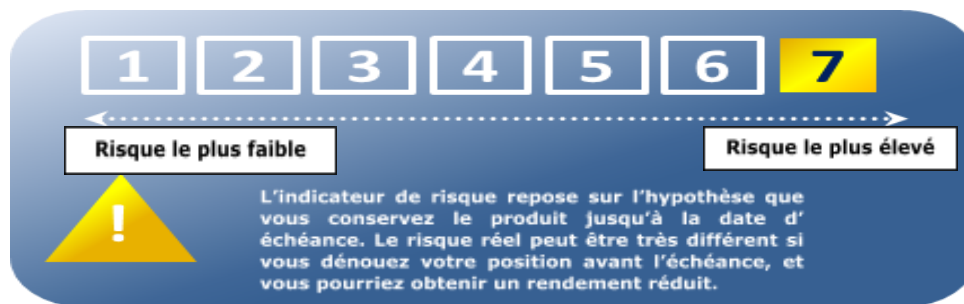
Investisseur de détail visé

Le produit est destiné aux investisseurs :

- i) qui ont un horizon d'investissement s'étendant jusqu'à la date d'échéance du produit;
- ii) qui sont en mesure de supporter une perte supérieure au montant investi;
- iii) qui ont une connaissance et une expérience approfondies des produits financiers et des marchés financiers en général;
- iv) qui sont à la recherche d'un profil de rendement à effet levier;
- v) qui, s'ils sont situés dans l'EEE, se trouvent dans un pays où le français est une langue officielle.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque

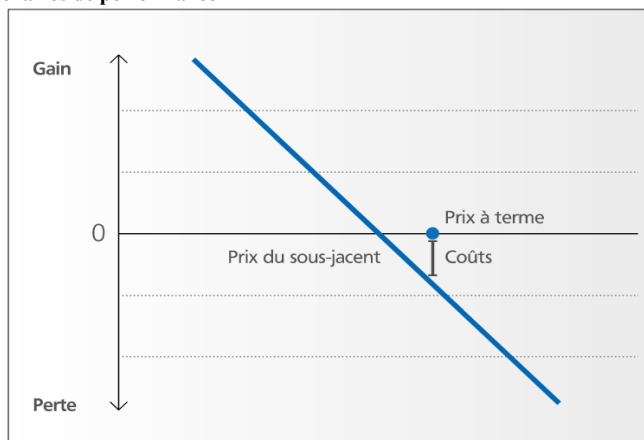


L'indicateur de risque sommaire permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le produit entraîne des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la septième catégorie de risques sur sept, soit celle présentant le niveau de risque le plus élevé. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre rendement final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Dans certaines circonstances, vous pourriez être tenu d'effectuer des paiements pour couvrir les pertes. **La perte totale que vous pourriez subir pourrait dépasser considérablement le montant investi.** Vous êtes tenu d'effectuer un dépôt de marge initiale et vous pourriez être tenu de regarnir la marge sur une base journalière. Comme le produit ne comporte aucune protection contre les aléas des marchés, vous pourriez perdre votre investissement en partie ou en totalité. Si la CDCC ou votre courtier (ou tout autre intermédiaire) n'est pas en mesure de vous payer ce qui vous est dû, vous pourriez perdre la totalité de votre investissement.

Scénarios de performance



Le graphique présenté ici illustre le rendement possible de votre investissement. Vous pouvez le comparer au graphique de rendement d'autres produits dérivés.

Le graphique présente un éventail de résultats possibles; il n'est pas une indication exacte de ce que vous pourriez obtenir. Ce que vous recevrez dépendra de l'évolution de l'actif sous-jacent. Pour chaque valeur de l'actif sous-jacent, le graphique montre les gains ou les pertes découlant du produit. L'axe horizontal correspond aux différentes valeurs possibles de l'actif sous-jacent à la date d'échéance et l'axe vertical indique les gains ou les pertes.

La prise de la position décrite dans le présent document sur ce produit signifie que vous considérez que la valeur de l'actif sous-jacent va diminuer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si la MX n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Toutes les opérations soumises à la CDCC sont enregistrées au nom des membres compensateurs. Une fois une opération acceptée, la novation se produit et l'opération initiale est remplacée par deux opérations distinctes entre la CDCC et chaque membre compensateur participant à l'opération. Chaque membre compensateur s'en remet à la CDCC pour l'exécution des obligations découlant d'une opération et non à un autre membre compensateur. Chaque client d'un membre compensateur ne compte que sur le membre compensateur pour s'acquitter de ses obligations et non sur la CDCC.

Vous êtes donc exposé à un risque de défaillance du membre compensateur avec lequel vous traitez : en cas de défaillance du membre compensateur ou d'une autre incapacité de sa part à effectuer le paiement découlant de ses obligations à l'égard du produit, il se peut que vous ne receviez aucun montant dû à l'égard du produit ou que tout paiement que vous recevrez soit retardé. Le produit n'est pas couvert par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous obtiendrez de votre investissement. Les coûts totaux incluent les frais ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les frais cumulés liés au produit lui-même. Ils incluent les pénalités de dénouement anticipé potentielles. Les chiffres présentés reposent sur une valeur nominale de 15 000 \$ CA¹. Ces chiffres sont des estimations et ils peuvent changer dans l'avenir.

Frais au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous facture des frais supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces frais et vous montrera l'incidence de l'ensemble des frais sur votre investissement au fil du temps.

¹ Conformément à la législation de l'Union européenne, il est présumé aux fins de calcul que la valeur nominale du contrat à terme est le montant initialement investi.

Investissement de 15 000 \$ CA Scénarios	Si vous dénouez votre position à la fin de la période de détention recommandée ²
Frais totaux	0,77 \$ CA
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par année	1,86 %

Le tableau ci-après indique :

- l'incidence annuelle des différents types de frais sur le rendement que vous pourriez tirer du produit à la fin de la période de détention recommandée;
- la signification des différentes catégories de frais.

Le présent tableau montre l'incidence sur le rendement par année			
Coûts ponctuels	Frais d'ouverture	0,93 %	L'incidence des frais que vous payez à l'ouverture de la position de votre investissement.
	Frais de dénouement	0,93 %	L'incidence des frais de dénouement de la position de votre investissement à l'échéance.
Frais récurrents	Coûts d'opération de portefeuille	s. o.	L'incidence des coûts payés lorsque nous effectuons des opérations acheteur ou vendeur sous-jacentes au produit.
	Autres frais récurrents	0 %	L'incidence des frais que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Il n'y a aucune période de détention minimale et vous pouvez mettre fin à votre investissement à tout moment pendant les heures de négociation de la plateforme en effectuant une opération de sens inverse sur le contrat à terme (c'est-à-dire en prenant une position « acheteur » sur exactement le même contrat à terme [mêmes modalités] offert par l'initiateur du produit afin de dénouer la position « vendeur »). C'est pourquoi il n'y a pas de durée unique de la période de détention recommandée; celle-ci comprend plutôt la plage de périodes prenant fin à la date d'échéance du produit.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute réclamation concernant le produit ou le comportement de l'initiateur du produit ou de la personne qui conseille ou vend le produit peut être soumise par écrit par l'intermédiaire du site internet de la Bourse de Montréal (www.m-x.ca/accueil_contact_fr.php), par la poste (Service des affaires juridiques, Bourse de Montréal Inc., 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 1800, Montréal [Québec] H4Z 1A1) ou par courriel (legal@tmx.com).

Autres informations pertinentes

Pour obtenir de plus amples informations sur les modalités du produit, veuillez consulter la ou les pages suivantes : https://m-x.ca/publi_kids_fr.php

² Aux fins du calcul des frais, une période de détention recommandée d'un jour est présumée, ce qui donne les coûts les plus élevés parmi l'ensemble des périodes comprises dans la période de détention recommandée.